

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 MARS 2020

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RESERVE FONCIERE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Commune de La Londe (Département de la Seine-Maritime).
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	Délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2021 sollicitant le concours de l'EPF de Normandie pour la constitution d'une réserve foncière et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans et sous réserve de la décision de délégation du droit de préemption urbain consentie par la Métropole Rouen Normandie.
SITUATION DU BIEN :	Une partie de la parcelle cadastrée section AN 116 pour une contenance de 1340 m ² sise rue Sergent sur la commune de LA LONDE.
POS/PLU :	Zone UAC du PLUi de la Métropole Rouen Normandie : zone de centralité historique des bourgs et villages et des pôles de vie.
PROJET :	Acquisition d'une partie d'un terrain. Le projet consiste à réaliser de nouvelles installations médicales et paramédicales.
COMITÉ -- D'ENGAGEMENT :	3 février 2022 – Avis favorable avec une enveloppe maximale basée sur l'avis des domaines (60€ m²).
PROPRIÉTAIRE :	Renée LEMOINE
ÉVALUATION DOMANIALE :	Avis des domaines du 25/06/2020
IMPUTATION :	Compte n°924 673 – OPE2022002 – 76 – LA LONDE « RUE SERGENT » Enveloppe projet : 84 420 €

La présente décision emporte acceptation de la délégation du droit de préemption urbain qui sera consentie par la METROPOLE ROUEN NORMANDIE.

Le Directeur Général de l'EPF de Normandie,

Fait le 11/02/2022

L'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales,
en charge du pôle "Politiques Publiques"

Gilles Gal

Signé par Gilles Gal

✓ Signé et certifié par **you sign**



Dominique LEPETIT

15 FEV. 2022